

VISITE GUIDEE DU CHATEAU DE LA MALMAISON
samedi 23 octobre 2021 à 10 h 30



Ce château de l'ancien Régime devint, au tournant du XIX^{ème} siècle, la demeure de campagne de Joséphine de Beauharnais et Napoléon Bonaparte. Rénové par les deux grands architectes de l'Empire, Percier et Fontaine, il devint un lieu de festivités et de travail. Il fut avant tout la propriété de Joséphine qui eut pour ce domaine un coup de foudre. Elle y séjourna après son divorce et y mourut en mai 1814. Elle développa un magnifique jardin où elle cultiva des espèces rares et hébergea des animaux exotiques.

Sous la conduite de Françoise Hubert, la visite commencera à 10h 30 précises aux grilles du château (point de rendez-vous), se poursuivra dans les appartements et finira par les jardins. Durée totale 2 h.

Comment venir¹

L'adresse : avenue du château de la Malmaison, 92500 Rueil-Malmaison.

- en voiture, stationnement gratuit face au château ;
- en transport collectif : RER A Rueil-Malmaison puis trajet à pied (28') ou par le bus 27 (2 à 3 passages/h en journée). Au départ de la Défense, bus 258 pour le château (environ 5 passages/h).

N'oubliez pas masque, solution hydroalcoolique et pass sanitaire.

20 places sont disponibles.

Prix de la place : 20€, couvrant rémunération de la conférencière et droit d'entrée au château et au parc.

Merci de t'inscrire au plus tard le 23 octobre 2021.

Inscription en ligne sur le site de ton association après connexion à ton espace privé, ou bulletin-réponse ci-dessous à retourner accompagné de ton règlement par chèque à l'ordre d'INTERMINES à : Intermines, 15 rue Royer-Collard, 75005 PARIS.

Olivier Ratheaux (P66)

¹suggestion : ceux qui voudraient prolonger leur venue pourront par ailleurs visiter à leur convenance, à 10 minutes à pied de la gare RER, le petit musée Fournaise, installé sur l'île des impressionnistes à Chatou (3 rue du Bac).

Visite du château de la Malmaison le 23 octobre 2021 à 10h 30

Nom.....Prénom.....Ecole/promo.....

Nombre de places : Prix total : **20€** x nb_places = €

NB : pour les accompagnants (conjoint, enfants ou amis), l'inscription et le règlement doivent être faits par le membre du club Mines culture. Indiquer en ce cas au dos, pour chaque personne accompagnante : nom, prénom, adresse (si différente)